

Commission : Discipline
Date : 13 octobre 2022

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	08 10 22	CHAZELLES AS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€
D2	09 10 22	ST YRIEIX AS	1 match de suspension	Art. 4.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€
D2	09 10 22	CHAMPNIERS	2 matches de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	10 10 22	37€
D2	09 10 22	CHAMPNIERS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€
D3	09 10 22	RUFFEC STADE	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€
D2	09 10 22	VILLEFAGNAN EFC	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€
D3	09 10 22	LA COURONNE CO	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	80€
D3	09 10 22	VOEUIL AS	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€

D3	09 10 22	CLAIX BLANZAC ENT.	3 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€
D3	09 10 22	ISLE ESPAGNAC FCC	8 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 6 et 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	50€
D3	09 10 22	GARAT VILLEBOIS	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€
D4	09 10 22	GENTE LA	3 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	10 10 22	37€
D4	09 10 22	ST GERMAIN DE MONTBRON	2 matches de suspension	Art. 4 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 10 22	37€
D4	02 10 22	GENAC GOURVILLE	8 mois de suspension dont 4 mois avec sursis	Art. 6 et 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 10 22	150€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON